



**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Du jeudi 29 juin 2023

- Version affichage -

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 29 juin à 17h30 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le dix-neuf mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal, 3 rue des frères Robin, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Ouverture de séance à 17h38

Etaient présents :

Monsieur Stéphane GRASSET
Madame Céleste MESSINA-DOMINIONI
Madame Elisabeth MORELLI
Madame Annie CHEVALIER-SAINCILY
Madame Pierrette MAZERY
Madame Diane CHARLEMAGNE
Madame BARRET Isabelle

Absents excusés : Madame CORIZZI Catherine, Madame Françoise GAULIER, Madame Malika ZEKRI, , Madame Frédérique SARRAU, Madame Anne-Laure de DINECHIN

Absent : Monsieur BOSSE Yann

Secrétaire de séance : Madame Sarah JANOCKA, directrice du Centre Communal d'Action Sociale

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter sous la Présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Ouverture de la séance à 17h08

Monsieur le Président rappelle les différents points inscrits à l'ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 mars 2023
- 2) Arrêtés et décisions du Président du CCAS
- 3) Information au Conseil d'Administration des pouvoirs délégués en matière d'attribution des aides sociales facultatives
- 4) Attribution d'une aide sociale facultative
- 5) Subventions aux associations
- 6) Questions diverses

Délibération 2023-CACCAS-21 du 29/06/2023 portant approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 03 avril 2023

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles,

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la séance du Conseil d'Administration du 03 avril 2023 dont lecture est donnée par Monsieur Stéphane GRASSET, Président du Centre Communal d'Action Sociale,

- Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **APPROUVENT A L'UNANIMITE** le procès-verbal du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 02 février 2023

Décisions et arrêtés du Président ou de sa Vice-Présidente

- Décision n°2023/03 portant signature du contrat de service avec l'association Action Tank portant analyse des demandeurs de logement social, adéquation du parc existant et modélisation de l'offre de logements sociaux adaptés aux spécificités des demandeurs.
- Annulation de l'arrêté 2023-02-04 portant cessation de fonction du régisseur titulaire et du mandataire suppléant et nomination d'un nouveau régisseur titulaire et de nouveaux mandataires suppléants de la régie d'avance « Aides à la personne »

Information au Conseil d'Administration des pouvoirs délégués en matière d'attribution des aides sociales facultatives

Du 21 mars au 19 juin 2023, 4 foyers ont bénéficié de tickets services pour un montant total de 270€. Cette aide sociale facultative permet aux Bucois de répondre à la demande alimentaire, en l'attente d'une orientation vers une association spécifique.

La demande est transmise sur évaluation par un travailleur social.

- Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **PRENNENT ACTE** des aides dispensées sur la période du 01 janvier au 19 juin 2023 au titre de l'aide sociale facultative et des pouvoirs délégués

Secours exceptionnel

Délibération N° 2023-CACCAS-20 du 29 juin 2023 portant secours exceptionnel à une famille bucoise pour l'aide au paiement du séjour vacances pour un montant de 200€

Approuvé à l'unanimité

REPARTITION DES VOIX : 07 POUR / 00 ABSTENTION / 00 CONTRE

Délibération 2023-CACCAS-22 portant attribution des subventions aux associations à caractère social et médico-social

Vu le Code de l'action sociale et des Familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget prévisionnel 2023 du Centre Communal d'Action Sociale,,

Vu les demandes de subvention adressées par des associations et organismes de droit privé à but non-lucratif adressées au CCAS pour l'année 2023,

Considérant la nécessité , pour les associations et organismes de droit privé, de bénéficier de subvention pour pouvoir fonctionner et assurer aux Bucois une aide à vocation sociale, médico-sociale et/ou humanitaire,

Considérant la volonté manifestée par le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'apporter un concours financier aux associations à caractère social œuvrant sur la commune,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

- Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de verser une subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé comme suit :

Dénomination de l'association	Montant attribué par le CCAS de Buc
Association des Chiens Guides pour Aveugles et Malvoyants	500 €
ASP 78 Association d'Accompagnement en Soins de support et soins Palliatifs dans les Yvelines	750 €
AVH 78 Association Valentin Haüy des Yvelines	500 €
CLLAJ Versailles et environs Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes	1 000 €
Croix-Rouge Française Unité Locale de Buc et environs	2 000 €
Restos du Cœur 78 Les Restaurants du Cœur – Les Relais du Cœur des Yvelines	400 €
SNLY Buc-Jouy-Les Loges Solidarités Nouvelles pour le Logement	700 €
UNAFAM 78 Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques	600 €
Secours Catholique	1 000 €
Sauvegarde des Yvelines Insertion	1 000 €
Montant total des subventions attribuées aux associations sociales et médicosociales en 2023	= 8 450 €

- DIT que les crédits sont prévus au budget 2023 du CCAS l'article 65748 intitulé Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé (Autres personnes de droit privé

REPARTITION DES VOIX : 07 POUR / 00 ABSTENTION / 00 CONTRE

QUESTIONS DIVERSES

Dates prévisionnelles des conseils d'administration du CCAS 2023 :

- JEUDI 12 OCTOBRE 2023 A 17H30 (réunion optionnelle - si demandes d'aides et secours)

- JEUDI 7 DECEMBRE 2023 A 17H30 (Vote des subventions aux associations sportives et culturelles dans le cadre du dispositif Coupons « Sport et culture »).

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h28.